

Stand de tir 25 mètres – Impasse Louison BOBET

Note d'utilisation du stand

Cette note est destinée aux directeurs de tir et responsables de séance. Elle est complétée par le mémento du tireur diffusé par ailleurs et placé en annexe au présent document.

Elle anticipe la mise à jour du règlement intérieur de l'ASTAC.

Annexe 1 Mémento du tireur au 25m

Annexe 2 Alarme anti-intrusion

1. Description du stand 25LB

11 postes de tir sur cible fixe à 25m

Le Poste 1 est réservé aux PMR et à l'accès aux cibles ; **les postes 1 à 4 sont strictement réservés au 22LR.**

Les tirs gros calibre sont de préférence effectués sur la droite du pas de tir (postes 7 à 11), les tirs au 44Mag et en wadcutter **doivent** être effectués sur les postes 9 à 11.

Ventilation mécanique permettant d'obtenir un flux d'air de 0,4 m/s

Contrôle des accès électronique avec enregistrement sur ordinateur.

2. Fonctionnement

Le stand n'est accessible qu'en présence d'un directeur de tir (DT) ou d'un responsable de séance (RS) et dans la période de 8h00 à 22h00.

Directeur de tir : contrôleur agréé doté d'un tampon numéroté, le DT encadre des séances de formation (tirs stagiaires et tirs contrôlés), il valide les tirs enregistrés (i.e. portés sur le carnet de tir).

Responsable de séance : membre du Conseil d'administration de l'ASTAC ou tireur confirmé habilité par le Président, il assure le bon fonctionnement du stand et veille au strict respect des règles de sécurité pendant la séance qu'il encadre.

MUNITIONS et ARMES AUTORISEES

Voir annexe.

3. Déroulement des séances

Les ouvertures du stand 25LB sont prévues au planning des séances de tir disponible en consultation et téléchargement sur le site de l'ASTAC.

Chaque séance dure 2 ou 3 heures et comporte 2 ou 3 séries de 1 heure (début des tirs à chaque heure). Les tireurs doivent se présenter 15 minutes avant le début de la série.

Selon la célérité des tireurs lors des mouvements aux cibles, une série permet 40 à 45 minutes de tir effectif **avec 2 à 3 suspensions de tir pour aller aux résultats.**

4. Mise en œuvre du stand

Ouverture du stand (badge numéroté ou clé) : pour l'instant, le badge d'ouverture des stands (RdC et étage) ne sont remis qu'aux membres du CA, DT et RS. Le stand est ouvert par le DT/RS avant chaque série pour permettre l'entrée des tireurs.

Pendant les tirs, le SAS doit être fermé (2 portes), de même que l'armurerie.

La bonne fermeture de la porte d'entrée doit impérativement être vérifiée après chaque accès.

Système anti-intrusion (AI) : Chaque titulaire d'un badge d'accès au stand disposera d'un code de mise en service et d'arrêt du système AI ; les modalités de mise en œuvre du système sont détaillées en annexe 2 (à paraître).

Éclairage : Il n'y a que trois interrupteurs à utiliser, (1) et (2) éclairage des pas de tir et (4) éclairage des cibles.

Le troisième interrupteur commande les spots lumineux situés au milieu du stand, **ces derniers ne sont utilisés que lors des tirs dynamiques réalisés par les services de police.**

Ventilation (modulable selon l'effectif des tireurs et le type de tir employé – cas particulier des tirs PN). Une ventilation auxiliaire (2 VMC et la convection naturelle) permet une aération suffisante lorsqu'il n'y a que peu de tireurs (jusqu'à 5 tireurs). La ventilation principale sera mise en œuvre à l'initiative du DT/RS (pendant les accès aux cibles) ou sur demande expresse d'un ou plusieurs tireurs.

NB : les boutons d'arrêt d'urgence (« coup de poing ») doivent être employés EXCLUSIVEMENT en cas d'URGENCE et non pour un arrêt normal.



Boutons de mise en œuvre de la ventilation



Bouton d'arrêt d'urgence principal

Il est absolument interdit d'utiliser le sectionneur situé sur le côté droit-haut de l'armoire de ventilation ; la mise en route et le stoppage se font **uniquement** avec les boutons correspondants situés sur le côté gauche de l'armoire. Noter que le démarrage et l'arrêt des moteurs sont programmés avec des périodes de montée et descente en puissance.

Il est interdit de modifier les réglages des variateurs de fréquence.

Gestion et contrôle des accès à la zone cibles (début, milieu et fin de série en général).

COMMANDEMENTS de tir :

1. *Préparez vos armes,*
2. *Chargez,*
3. *Attention,*
4. *Halte au feu – armes en sécurité, reculez d'un pas.*
5. *Aux résultats (i.e. aux cibles)*

Entretien du stand :

- Nettoyage par les tireurs du pas de tir et de la « tranchée » des cibles en fin de séance.

- Vidage des gouttières de récupération des projectiles et collecte de ces projectiles – les seaux placés sous la gouttière doivent être vidés régulièrement (seau plein ≈ 80kg !!!).

La ventilation du stand DOIT être activée lors du nettoyage des résidus de tir (gouttières).

Un **bidon bleu** destiné aux résidus métalliques est conservé à l'extérieur du stand 25m ; **ne pas y déposer les déchets de balayage**. L'alimentation du baril bleu se fait avec le seau marron qui se trouve à l'entrée du couloir des cibles. NB : Avertir le responsable de l'entretien lorsque le seuil de remplissage du baril bleu extérieur est atteint (2ème segment haut - marqué d'un tag rouge) pour le ramassage de ce dernier afin de le vider.

- Veiller au bon emploi des conteneurs et poubelles.

- Balayage des poussières et résidus de poudre sur la moquette verte en avant des postes de tir utilisés (ne pas employer l'aspirateur – résidus explosibles **confirmés**).

Registre de tir : le registre réglementaire de tir sera utilisé pour tous les tireurs qui veilleront à écrire lisiblement et dans les colonnes appropriées, ils indiqueront de façon précise le calibre utilisé.

Registre de déroulement des séances :

Un registre d'évènements (cahier blanc) se trouve dans le pupitre du pas de tir, il n'est rempli par le DT/RS en fin de séance que lorsqu'est survenu un **évènement particulier, humain ou technique**, un **compte-rendu circonstancié est alors envoyé par mail et sans délai au Président et au directeur du stand**.

Registre des tirs contrôlés :

Ce registre se trouve dans l'armurerie et doit être renseigné avec précision lors de l'exécution de tirs **contrôlés**.

Registre d'utilisation des armes du club :

Ce registre se trouve dans l'armurerie et doit être renseigné lors de l'utilisation des armes du club, il permet un bon suivi des nettoyages de ces dernières (normalement tous les 4 tirs).

Registre de location des armes du club et de vente de cibles ou de munitions :

Ce registre se trouve dans l'armurerie et doit être renseigné lors de l'utilisation des armes du club, il permet le suivi comptable des locations et ventes.

5. DIVERS

Alarme incendie :

Le boîtier de la centrale d'alarme incendie se trouve à droite de l'armoire de ventilation. Elle est commandée par les déclencheurs manuels (boutons poussoirs) situés à côté des portes d'accès. Elle déclenche des flashes lumineux et une sirène d'alarme. En cas de déclenchement, elle doit être réarmée avec la clé située à côté du boîtier (idem pour les boutons poussoirs)

Deux extincteurs à poudre se trouvent à côté de l'armoire principale et de l'armoire de ventilation. Ils ne servent qu'en cas de feu dans ces armoires.

Pour les autres feux, utiliser soit le robinet de puisage et son tuyau, soit les extincteurs à eau.

Ascenseur :

Il n'y a pas de cabine d'ascenseur mais une simple plateforme, pour cette raison, les parois ne sont pas mobiles mais fixes et il ne faut pas s'y appuyer ou poser du matériel contre elles.

Lorsque l'on utilise l'ascenseur pour monter ou descendre il faut rester appuyé sur les boutons de destination ("0" ou "1"); c'est une sécurité PMR et de même, un appui sur la barre surplombant ces boutons arrêtera l'ascenseur.

L'appui sur le bouton alarme met en relation immédiate avec un service de sécurité à distance. En cas d'utilisation, leur répondre pour signaler le problème et demander éventuellement une intervention. **Cette alarme n'est pas audible dans le stand.**

Les clés de déverrouillage des portes (triangle) se trouvent à côté de la porte de l'ascenseur (boîtes grises et rouges). Une clé supplémentaire se trouve dans la boîte à clé du local technique.

En raison de la dépression créée par l'usage de la ventilation, l'usage de l'ascenseur est déconseillé pendant la mise en service de la ventilation.

Sanitaires :

Les sanitaires situés au 1^{er} étage peuvent être utilisés, il faut alors désactiver l'alarme de cet étage (boîtier à gauche de l'entrée principale – code identique à celui du rez-de-chaussée).

Il est également possible d'utiliser les sanitaires du 10m ancien (clef dans la boîte à clefs de l'armurerie) – en cas d'ouverture de ce stand, le DT/RS doit s'y trouver après avoir désigné un responsable temporaire du pas de tir 25m.

NB : la serrure de l'ancien 10m ne DOIT être fermée qu'avec un SEUL tour de clef.

Stand de tir 25 mètres – Impasse Louison BOBET

Note d'utilisation du stand par les tireurs licenciés

1. Description du stand 25LB

11 postes de tir sur cible fixe à 25m

Le Poste 1 est réservé aux PMR et à l'accès aux cibles ; **les postes 1 à 4 sont strictement réservés au 22LR.**

L'accès aux cibles se fait par la tablette rabattable du poste 1 en suivant le cheminement indiqué au sol.

Le stand étant doté d'une ventilation mécanique permettant d'obtenir un flux d'air de 0,4 m/s, la totalité de l'air du stand est renouvelée en moins de 2 minutes.

2. Fonctionnement

Le stand n'est accessible qu'en présence d'un directeur de tir (DT) ou d'un responsable de séance (RS).

Directeur de tir : contrôleur agréé doté d'un tampon numéroté, **le DT encadre des séances de formation (tirs stagiaires et tirs contrôlés)**, il valide les tirs enregistrés (i.e. portés sur le carnet de tir – 3 tirs enregistrés sont obligatoires par année sportive pour les détenteurs d'armes de catégorie B).

Responsable de séance : membre du Conseil d'administration de l'ASTAC ou tireur confirmé habilité par le Président, il assure le bon fonctionnement du stand et veille au strict respect des règles de sécurité pendant la séance qu'il encadre.

Sur l'agenda du stand 25m, les séances encadrées par un DT sont indiquées et portent le nom du DT. **INSCRIPTION OBLIGATOIRE par SMS pour les tireurs en cours de formation.** Les séances encadrées par un RS (tirs d'entraînement) sont indiquées et portent le nom du RS.

Il est vivement conseillé à tous les tireurs de s'inscrire préalablement car le DT/RS peut annuler la séance prévue si aucun tireur de n'est inscrit 48 heures à l'avance.

MUNITIONS et ARMES AUTORISEES

Les armes peuvent être des armes de poings ou d'épaule utilisant les calibres 22LR, 32ACP, 38, 9mm, 11mm, 44 et 45 en round-nose blindées ou non, ou hollow-point.

Les calibres magnum (44Mag et supérieurs) ne sont pas autorisés en arme longue.

Les munitions de calibre de chasse (fusil à pompe compris) et, d'une façon générale, les munitions spécifiques aux armes longues ne sont pas autorisées (exception pour les calibres 30 USM1 dont la puissance est analogue au 357).

Le calibre 44Mag en arme de poing et les munitions à balles Wadcutter ne sont autorisées que sur les postes 9, 10 et 11.

Déroulement des séances

Les ouvertures du stand 25LB sont consultables sur l'agenda de l'ASTAC :

Chaque séance dure généralement 2 ou 3 heures et comporte alors 2 ou 3 séries de 1 heure, mise en place des cibles comprise (début des tirs toutes les heures à partir du début de la séance). **Les tireurs doivent se présenter 15 minutes avant le début de la série.**

3. Mise en œuvre du stand

Ouverture du stand par le DT ou RS – 20 minutes avant le début de la séance.

Les COMMANDEMENTS de tir : préparez vos armes, chargez, attention, halte au feu – armes en sécurité, reculez d'un pas sont IMPERATIFS et doivent être respectés à la lettre.

À l'appréciation du DT/RS, une interruption de tir à mi-séance permettra d'aller aux résultats et /ou de changer de cible.

Nettoyage par les tireurs du pas de tir, de la zone des cibles et du tapis de sol placé devant les postes de tir en fin de séance.

Vidage des gouttières de récupération des projectiles et collecte de ces projectiles par un ou plusieurs tireurs désignés par le DT/RS.

2 bacs de collecte des étuis (1 pour les étuis en laiton, un autre pour les étuis en acier ou en zinc) se trouvent à droite du pas de tir.

Une poubelle destinée aux papiers, cartons et plastiques se trouve sur le pas de tir – NB : les cibles devront être déchirées en menus morceaux pour tenir le minimum de place dans cette poubelle.

4. Recommandations aux tireurs

1. arriver au stand 15 minutes avant la série retenue (présentation et mise en place de la cible)
2. inscription sur le registre des tirs avec indication précise du calibre employé
3. présenter sa licence en cours de validité au DT/RS qui affecte un poste de tir
4. **les mallettes rigides ne doivent pas être déposées sur les tables de comptage**
5. apporter son arme au poste de tir dans sa mallette/housse (NB : **une seule arme à la fois** sur la tablette de tir)
6. avoir une cible (des cibles pourront être achetées sur place au prix unitaire de 1€) et des moyens de marquage (papillons, feutres de couleur...)
7. Protections auditives obligatoires
8. Il est conseillé de disposer d'un moyen d'observation des tirs
9. **rappel important : il est STRICTEMENT INTERDIT de poser une arme non mise en sécurité**
10. l'accès au pas de tir 25m est réservé aux tireurs licenciés.

5. Stationnement des véhicules

Une place PMR est située devant l'entrée du stand 10m, elle est réservée aux personnes à mobilité réduite. Un parking 2 roues sera disponible sur le côté gauche du stand 10m.

En cas d'affluence, l'usage du parking public de La MILLIASSOLE est recommandé.

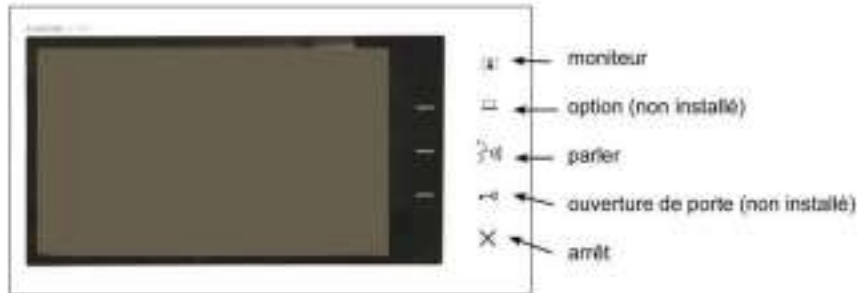
Stand de tir 25 mètres – Impasse Louison BOBET

Memo sécurité anti-intrusion

Matériel installé :

Communication

-1 interphone extérieur avec visualisation, sonnerie et gyrophare à l'intérieur du 25m



Alarme anti intrusion

- Une centrale d'alarme avec modem temporairement posée et alimentée dans l'armurerie.
- Un détecteur d'ouverture sur porte d'entrée du 25m.
- Un détecteur de mouvement avec prise de photos dans l'armurerie.
- Une sirène intérieure et une sirène extérieure.
- Une caméra dans le stand de 25m.
- Un clavier d'armement, désarmement dans le sas d'entrée du 25m.

Opération du système

Chaque DT/DS aura un code à 4 chiffres pour armer/désarmer le système.

- L'activation de l'armement/désarmement des sécurités se fait au clavier du sas.
- La temporisation à l'armement/désarmement est fixée à 30s. Cette temporisation ne concerne que le détecteur de la porte d'entrée, pas celui de l'armurerie.
- Par conséquent, penser à fermer la porte de l'armurerie avant d'armer le système sinon son détecteur déclenchera l'alarme.

L'alarme se déclenche après 30s et dure 3 mn.

4 ou 5 insomniaques dûment habilités recevront alors l'alarme et les photos sur leur téléphone ; ils effectuent une levée de doute après avoir consulté l'agenda du stand. En cas d'intrusion, le président ou son représentant appelle le 17 pour demander l'intervention des forces de police.

Opération des touches du clavier :

- Effleurer le clavier avec la main pour l'activer.
- Entrer son code personnel
- Ensuite actionner une des deux touches en bas du clavier :
 - le cercle fermé arme le système
 - le cercle ouvert désarme le système.

Il n'y a pas de mode nuit.

